

COMMUNE de QUILLAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT :
AUDE.

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

Nos Réf. : PC/EJ/CR

Domaine : 1-
Commande publique.

Sous domaine : 1-4.
Autres types de contrats.

OBJET :
Mise à disposition gratuite d'un
terrain de Padel :COMMUNE/
TENNIS CLUB QUILLANAIS.

DATE

27/07/2023

Certifié exécutoire par réception
en Sous Préfecture le :

- 2 AOUT 2023

ARRÊTE DU MAIRE

2023

07

089

Le Maire de QUILLAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT a donné délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, ceci pour un montant limité à 90 000€ HT ;

CONSIDERANT que la commune de Quillan a souhaité élargir les activités au sein du parc Saint Bertrand, et notamment avec la construction d'un terrain de Padel ;

CONSIDERANT que la Commune met à disposition cette structure au TENNIS CLUB QUILLANAIS;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Il est souscrit avec l'association du TENNIS CLUB QUILLANAIS, représentée par M. Denis FERNANDEZ, Président, domiciliée club House chemin de Quillan à saint Ferriol 11500 QUILLAN, une convention de mise à disposition du PADEL.
Durée : 1 an à compter de la signature de la convention non renouvelable.
La mise à disposition a lieu de manière gracieuse.
- ARTICLE 2 :** La convention annexée au présent arrêté précise les modalités de réalisation de cette prestation.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans la limite de deux mois francs suivant sa notification à l'intéressé.
- ARTICLE 3 :** M. le Directeur Général des Services et Le responsable du Pôle Quillan Tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 27 juillet 2023.

Le Maire,

Pierre CASTEL



2023-07-089**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-08-02T11-33-10.00 (MI246774014)**Identifiant unique de l'acte :**
011-200059418-20230802-2023-07-089-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Mise à disposition gratuite d'un terrain de Padel:
COMMUNE/TENNIS CLUB QUILLANAIS**Date de décision :** Aug 2, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** 2023 07 089.PDF**Préparé**Date **02/08/23 à 11:33**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **02/08/23 à 11:33**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **02/08/23 à 12:00**